

CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

Bulletin n° 6 — Lundi 26 juin 2000

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour de la Conférence en début de matinée, contient le programme de travail du jour, un bref résumé des travaux de la veille et divers autres renseignements pertinents. Il constitue le principal moyen de communication avec les délégations pour les questions d'intérêt général ayant trait à la Conférence.

Programme des travaux du lundi 26 juin 2000

1. Le lundi 26 juin à 9 h 30, la Conférence poursuivra l'examen de son ordre du jour en vue d'achever le plus possible des points ci-après:

	Documentation	
	Pour décision	Pour référence ou information*
Point 5: Politique de l'OACI		
5.2 Éléments à examiner en ce qui concerne la politique de l'OACI		
— Préfinancement	WP/15 (Secrétariat) WP/69 (CEAC) WP/52, 55 (ACI) WP/31 (IATA) WP/38 (IBAC)	
— Recherches et sauvetage	WP/16 (Secrétariat) WP/100 (CAFAC) WP/63 (IAOPA) WP/84 (IATA) WP/38 (IBAC)	
— Aspects économiques de l'exploitation des systèmes CNS/ATM	WP/19, 20 (Secrétariat) WP/103 (États-Unis) WP/65 (Eurocontrol) WP/25 (IATA) WP/38 (IBAC)	WP/75

Point 5.2 (suite)	Documentation	
	Pour décision	Pour référence ou information*
— Consultation des usagers	WP/91 (Royaume-Uni) WP/47 (ACI) WP/79 (IATA)	WP/12, 46
— Prolifération des redevances et détournement des recettes	WP/24 (ACI/IATA) WP/77 (IATA)	
— Redevances environnementales	WP/40 (États-Unis) WP/71 (CEAC)	WP/87
— Assiette des redevances et imputation des coûts (notes de travail restantes)	WP/78 (IATA) WP/97 (OMM)	WP/114
5.2.1 Principes relatifs aux redevances d'aéroport		
— Caisse unique	WP/17 (Secrétariat) WP/48, 50 (ACI) WP/30, 82, 83 (IATA)	
— Redevances de services passagers	WP/60 (Secrétariat)	
— Aviation générale	WP/61 (IAOPA)	
5.2.2 Principes relatifs aux redevances des services de navigation aérienne	WP/21 (Secrétariat)	WP/73, 111
5.1 Statut, structure et forme de la politique de l'OACI	WP/4 (Secrétariat) WP/71 (CEAC)	
Point 6: Conseils et assistance de la part de l'OACI	WP/23, 57 (Secrétariat)	WP/94

*Prière de noter que certaines notes de travail pour référence seront présentées pour décision au titre d'autres points de l'ordre du jour.

Résumé des débats du 23 juin 2000

2. La Conférence a examiné et achevé l'examen du sous-point restant (Gestion de la capacité) du point 4 de l'ordre du jour (Déterminants de la réglementation économique des aéroports et des services de navigation aérienne), sur la base des notes WP/11 et 56; Elle a alors commencé l'examen du point 5 (Politique de l'OACI) et décidé de reporter l'examen du point 5.1 (Statut, structure et forme de la politique de l'OACI) jusqu'après l'examen de toutes les notes de travail relevant du point 5.2 (Éléments à examiner en ce qui concerne la politique de l'OACI). Elle a procédé dans cet ordre et achevé les deux premiers des huit sous-points du point 5.2, à savoir Assiette des redevances et imputation des coûts, sur la base des

notes WP/44, 42, 98, 72 et 45 (les notes WP/78 et 97 sur ce sous-point seront examinées comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus); et Application de principes économiques, sur la base des notes WP/14, 43, 54, 80 et 81.

3. La Conférence a également examiné et adopté des projets de rapport, amendés, concernant l'Introduction, sur la base de la note WP/107; le point 1 de l'ordre du jour, sur la base de la note WP/106; et le point 2, sur la base de la note WP/108.

Inscription des participants

4. Les délégués, suppléants, conseillers et observateurs qui ne l'ont pas déjà fait sont priés de bien vouloir se faire inscrire, personnellement, dès que possible. Le bureau d'accueil est situé au rez-de-chaussée.

5. La Liste des délégués n° 1 a été distribuée. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y figurent et indiquer les corrections éventuelles au bureau d'accueil. La liste sera mise à jour périodiquement.

Lettres de créance

6. Les délégués qui en ont été avisés par le Coordonnateur des lettres de créance doivent déposer sans tarder leurs lettres de créance au bureau d'accueil s'ils ne l'ont pas déjà fait.

7. Les membres du public sont priés de s'inscrire au bureau d'accueil, au rez-de-chaussée, et devront présenter des pièces d'identité appropriées pour obtenir un laissez-passer spécial. Ils pourront suivre les débats dans des zones désignées où des sièges auront été réservés à leur intention, à moins que la séance n'ait été déclarée «à huis clos», auquel cas le public en sera avisé par une pancarte apposée très visiblement sur la porte de la ou des salles de réunion.

Soumission des notes de travail ou des notes d'information

8. Les délégations qui souhaitent soumettre des notes de travail à l'examen de la Conférence sont priées de les remettre (avec leurs versions électroniques s'il en existe) à un des membres du Secrétariat de la Conférence (qui portent un insigne d'identification jaune) dès que possible en tenant compte du délai nécessaire pour la traduction, l'impression et la distribution. Si ces notes existent en plusieurs langues de travail de la Conférence, elles devraient être présentées dans chacune des versions disponibles. Les notes de travail soumises par des observateurs et les notes d'information seront imprimées et distribuées dans la langue OACI dans laquelle elles auront été présentées.

Distribution des documents

9. Le satellite de distribution des documents situé au 4^e étage est utilisé exclusivement pour distribuer les documents de la Conférence publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

15. Appels téléphoniques interurbains

15.1 Les délégués pourront se procurer des cartes d'appels interurbains à l'entrée de la gare centrale qui est située à l'angle des rues University et La Gauchetière, ainsi qu'à la Tour Bell qui se trouve immédiatement en face du siège de l'OACI. Les délégués sont invités à utiliser ces cartes lorsqu'ils souhaitent obtenir une communication par l'intermédiaire de la standardiste de l'OACI. Veuillez noter que tous les téléphones des aires d'accès général ne peuvent être utilisés que pour les appels locaux et les cartes d'appels interurbains sont donc nécessaires pour les autres appels à partir de ces téléphones.

16. Commissariat de l'OACI

16.1 Le Commissariat de l'OACI, situé au rez-de-chaussée, est ouvert le mardi de 12 à 14 heures et le jeudi de 12 à 14 heures et de 17 à 19 heures, pour les participants qui ont le droit d'acheter des boissons alcooliques et des cigarettes aux prix diplomatiques.

17. Boutique de l'Association du personnel de l'OACI

17.1 La Boutique de l'Association du personnel de l'OACI, située au rez-de-chaussée, offre aux participants des souvenirs. Elle sera ouverte du 20 au 29 juin de 12 à 14 heures, sauf le week-end et le lundi 26 juin. À cette occasion particulière de la Conférence, une enveloppe souvenir spéciale est publiée et elle sera en vente à la Boutique aux heures indiquées ci-dessus. La décoration de l'enveloppe symbolise les aéroports et les services de navigation aérienne, éléments essentiels de l'infrastructure du transport aérien.

18. Système d'écoute

18.1 Sauf décision contraire, tous les débats de la Conférence seront transmis sur le réseau de diffusion interne de l'immeuble du siège. Pour suivre les débats de la Conférence dans les différentes langues, composer les numéros suivants:

	Orateur	Anglais	Français	Espagnol	Russe	Chinois	Arabe
Salle de l'Assemblée	11	12	13	14	15	16	17

19. Météo

19.1 Des cartes météorologiques quotidiennes ainsi que les prévisions météorologiques pour Montréal diffusées par Environnement Canada seront affichées chaque jour vers 13 heures près des ascenseurs du Centre de conférences (3^e étage).

20. Photographies

20.1 Les photos prises par le photographe de l'OACI pendant la Conférence seront exposées à mesure qu'elles seront développées, au niveau 1, en face de la Boutique de l'Association du personnel, et le photographe y prendra les commandes. Les prix et les heures de prise des commandes seront affichés avec les photos exposées.

Départ prématuré des participants

21. Les membres des délégations et les observateurs qui comptent partir avant la fin de la Conférence sont priés d'en informer les préposés au satellite de distribution des documents du 4^e étage.